

Registre aux délibérations du conseil communal de Beaufort

Séance publique du 17 décembre 2018

Date de l'annonce publique de la séance: 11 décembre 2018

Date de la convocation des conseillers: 11 décembre 2018

Présents: M. Camille Hoffmann, bourgmestre, président;
Mme Lily Scholtes et M. Emile Wies, échevins;
Mme Andreza Sanguessuga Nene, M. Jean-Paul Stirn,
Mme Cindy Pereira, M. Jean-Luc Nosbusch,
Mme Marie-Ange Marson, Mme Sandra Levy, conseillers;
M. Georges Rischette, secrétaire communal.

Absent: ./.

No: 7

Réf.: GR/2018-148

Objet: Allocation de subsides aux sociétés locales

Le Conseil Communal,

Vu les demandes de subsides présentées par les sociétés locales ;

Considérant qu'il échet d'allouer des subsides aux sociétés culturelles, sportives et autres, aux fins de les encourager dans leurs activités réalisées au cours de l'exercice 2018 ;

Attendu que malgré plusieurs prises de contact par téléphone, certaines sociétés locales n'ont pas remis de dossier dans le délais imparti ;

Entendu les propositions du collège des bourgmestre et échevins ;

A l'unanimité,
décide d'allouer les subsides suivants :

1	Sapeurs-Pompiers, Beaufort	1.250,00 €
2	Jugendpompjeeën Beefort	1.500,00 €
3	Beeforter Musék a.s.b.l.	en suspens
4	Chorale Ste Cécile, Beaufort	1.250,00 €
5	Club des Jeunes, Beaufort	rejeté
6	Beeforter Senioren	1.000,00 €
7	Association des Parents d'Elèves	1.500,00 €
8	Theaterfrënn Beefort	750,00 €
9	Fuesclub Beefort	en suspens
10	Groupe sportif, récréatif et culturel de Fiolhoso et Beaufort	750,00 €
11	Les Amis des Châteaux de Beaufort	7.500,00 €
12	PaprikArt	en suspens
13	Moto Club Victory Riders	750,00 €
14	Beeforter Scouten	1.500,00 €
15	Judo-Club, Beaufort	7.000,00 €
16	Ice-Hockey, Beaufort	4.000,00 €
17	Club Hippique, Beaufort	1.000,00 €
18	Wanderfrënn Beefort	750,00 €
19	Keleclub « KC Befort »	1.000,00 €
20	Turn und Sportverein Beaufort	2.000,00 €
21	Rando & Co Mëllerdall	750,00 €
22	Amicale, Beaufort	750,00 €
23	Syndicat d'Initiative et du Tourisme, Beaufort	7.500,00 €

Et de répartir le total de la dépense aux articles suivants :

- a. Pos. 1-2 au montant de 2.750,00 € à charge de l'article 3/320/648110/99001 P du budget de l'exercice 2018 ;**
- b. Pos. 3-14 au montant de 15.000,00 € à charge de l'article 3/839/648110/99001 P du budget de l'exercice 2018 ;**
- c. Pos. 15-21 au montant de 16.500,00 € à charge de l'article 3/825/648110/99001 P du budget de l'exercice 2018 ;**
- d. Pos. 22 au montant de 750,00 € à charge de l'article 3/120/648110/99001 P du budget de l'exercice 2018 ;**
- e. Pos. 23 au montant de 7.500,00 € à charge de l'article 3/430/648110/99001 P du budget de l'exercice 2018.**

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

(suivent les signatures)

Pour expédition conforme.

Beaufort, le 19 décembre 2018

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,